**INTERVENTION COLLOQUE SNEP 2018**

**UN PEU D’HISTOIRE…**

**1999 :** La DEGESCO (Direction de l’Enseignement Scolaire) crée un enseignement de détermination EPS, à titre expérimental pour les sections technologiques STT (Sciences et Techniques du Tertiaire) dans l’idée de proposer une voie de réussite à une population d’élèves souvent en difficulté face à la culture scolaire. Cet enseignement ne supprime pas l’option facultative, qui obtient les faveurs d’une autre catégorie d’élèves, souvent plus en réussite et désirant un « plus » dans leurs études. Les IPR proposent au lycée des 7 Mares d’ouvrir cet enseignement, sans porter atteinte à l’option facultative déjà existante. Devant le succès rencontré, cet enseignement est élargi à toutes les séries l’année suivante. Une trentaine de lycées ouvrent cet enseignement sur le territoire national.

L’enseignement de détermination qui devient enseignement d’exploration en seconde (en 2012) et son prolongement en cycle terminal (enseignement de complément EPS) sont enseignés au lycée Les Sept Mares de Maurepas à plus de 100 élèves chaque année, en plus de l’option facultative, toujours existante. En 2018, le lycée des 7 Mares qui propose également l’option facultative compte 180 élèves d’options sur 700 soit 25% des effectifs.

**FONCTIONNEMENT**

L’enseignement d’exploration et de complément EPS ne se confond pas avec l’EPS obligatoire ni avec les options facultatives. Il se distingue par des horaires plus importants et un contenu plus approfondi en élevant le niveau de pratique et de connaissances dans les activités bien au-delà de la pratique lycéenne. Ces heures s’ajoutent aux heures d’EPS obligatoire.

L’enseignement d’exploration EPS en Secondes est une **option rare qui s’organise à partir d’un recrutement** au sein même des établissements, ou, et c’est le cas du lycée Les Sept Mares, via une commission départementale. Il permet aux élèves de pratiquer l’EPS pendant 5 heures hebdomadaires (dont 1 heure d’analyse réflexive) en seconde et 4 heures hebdomadaires en premières et terminales, en plus des 2 heures obligatoires. Cet enseignement est pour eux une formidable motivation et incitation à poursuivre des études, qu’ils n’auraient peut-être pas eu le courage d’entreprendre sans cette coloration « EPS » qu’ils apprécient tant. Nous recrutons sur un faible secteur géographique et remplissons une classe de trente-cinq élèves en seconde (environ soixante-dix dossiers de demande tous les ans).

Les élèves pratiquent une activité de spécialité à l’année (au choix) et des activités dites de « polyvalence ». L’activité à l’année regroupe tous les élèves quel que soient le niveau de classe, la série d’appartenance et le niveau de performance. Cette spécificité apporte une richesse sur le plan pédagogique et une motivation pour les élèves : pas de hiérarchie, mixité des filières, diversité des formes de groupement, émulation positive…

Par ailleurs, dans le cadre de l’heure d’analyse réflexive, cet enseignement propose l’organisation (inter-classes) et l’encadrement d’évènements sportifs (cross des collégiens), la réalisation d’un journal local, la formation PSC1 (secourisme), les spectacles théâtre-danse, mais aussi les voyages sportifs, la possibilité de pratiquer une grande variété d’APSA (danse, boxe française, etc.), et cela contribue au développement d’une identité forte reconnue dans l’établissement. De plus, les enseignements d’exploration et de complément offrent aux élèves la possibilité d’acquérir les bases théoriques et scientifiques, de s’approprier les outils pour analyser leur pratique.

La population scolaire qui suit cet enseignement d’exploration puis complémentaire est très impliquée dans les pratiques sportives mais sous des formes multiples. Avec la plupart du temps une vie associative riche, ces élèves sont aussi bien des pratiquants que de jeunes encadrants ou de jeunes arbitres. Ils se destinent pour beaucoup à des études en rapport avec le corps et le sport (STAPS mais aussi, école de police, de psychomotricité, de kinésithérapie, formation de pompiers, etc.).

Cette formation poursuivie sur les trois années du lycée par les élèves quelle que soit leur filière débouche actuellement sur une certification au baccalauréat au premier groupe d’épreuves avec un coefficient 2 (en plus du coefficient 2 de l’EPS obligatoire).

Au-delà des apprentissages riches proposés par cet enseignement, les multiples aventures humaines, vécues au travers de tous ces projets, marquent l’élève et contribuent à la construction de sa personnalité.

**CONTENU AMBITIEUX POUR L’ENSEMBLE DE L’EPS EN LYCEE ?**

Dans notre établissement, les retombées positives de la présence à long terme de ces enseignements sont évidentes et impactent positivement l’EPS et l’association sportive dans sa globalité : une des meilleures moyennes à l’épreuve obligatoire d’EPS au baccalauréat et un des plus forts taux d’adhésion à l’association sportive des lycées du département et de l’académie. Une AS, nourrie essentiellement d’élèves d’option, avec des résultats qui “honorent” l’établissement et qui ne peuvent que légitimer leur choix d’option et la réussite qu’il génère !

Ces options ont un impact à la fois sur l’établissement mais aussi sur les élèves eux-mêmes. Dans notre lycée, l’EPS en tant que matière est respectée, ce qui par effet de ricochet, amène la collectivité éducative à respecter les élèves forts en EPS. Les quelques sportifs de haut niveau que nous avons accueillis ont été bien accompagnés et mis dans les meilleures dispositions possibles.

Les élèves d’options ne se sentent pas marginalisés, plutôt le contraire, ce qui contribue à renforcer l’EPS comme voie de réussite. Ces élèves servent de locomotive pour les autres, ils le savent et se valorisent sur ce point encore.

**UN ENSEIGNEMENT EN LIEN DIRECT AVEC « PARCOURSUP »**

Avec la mise en place de Parcoursup, nous pensions répondre parfaitement à la recherche de lien entre le lycée et l’enseignement supérieur. Les quatre domaines de compétences présentés dans la brochure, « s’orienter en STAPS », valables pour toutes les divisions STAPS du territoire national, recoupent ceux que l’on enseigne dans les heures d’analyse réflexive de l’enseignement d’exploration et de complément : compétences scientifiques, littéraires et argumentaires, sportives, et relatives au milieu associatif.

L’inspection pédagogique régionale EPS de l’académie d’Orléans a dressé un bilan du suivi des enseignements d’exploration et de complément pour l’année scolaire 2017-2018 très encourageant : *« A l’heure où la tendance est à concevoir des formations ou des dispositifs pour préparer des futurs bénévoles pour les JO de 2024, via l’UNSS notamment, il nous semble que cette filière prépare au mieux les futurs adultes responsables, volontaires et convaincus des bienfaits du sport et de toute son économie… Elle apporte des connaissances et des compétences utiles aux élèves qui se destinent aux études supérieures dans les domaines de l’enseignement, de la santé, de la sécurité, et du sport. »*

*« Ces élèves apportent une réelle plus-value à l’établissement via leur participation à l’AS et aux instances de pilotage. »*

**QUELLE REACTION / REFORME DU BAC 2021 ?**

Nous l’avons appris par voie de presse au début de l’année 2018 dans le cadre de la réforme des lycées initiée par le rapport Mathiot. Nous avons été abasourdis par cette décision prise sans qu’aucun bilan n’ait été effectué…

Nous avons organisé notre bataille par la voie des communiqués de presse, par des courriers envoyés à la DEGESCO, au Recteur, aux députées, et par une manifestation symbolique type « veillée funèbre » devant notre lycée. Nous avons été reçus en audience

par la députée des Yvelines, Aurore Bergé qui s’est engagé à s’adresser au ministre Blanquer pour comprendre la position qui a été prise.

Nous avons déjà reçu de nombreux témoignages de parents, anciens élèves, collègues ou élus locaux qui ne comprennent pas cette décision alors que notre nation s'enorgueillit d'avoir obtenu l'organisation des JO de 2024.

**COMMENT ORGANISER LA LUTTE POUR LE MAINTIEN DE L’EPS COMME ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE ?**

Le SNEP-FSU a alerté les établissements concernés (environ 120 établissements en France) et a proposé un plan d’action : courrier au Président de la République, campagne des communiqués de presse, modèles de courriers aux recteurs, élus, DEGESCO, pétition « les options EPS attaquées »… mais cela ne suffira pas si la lutte reste « confidentielle » et individuelle. Il faut donc relancer la bataille pour l’année scolaire en cours, faire connaitre la particularité de cet enseignement et expliquer pourquoi l’EPS ne doit pas être écarté des enseignements de spécialité au lycée. C’est la seule discipline dans ce cas. C’est incompréhensible alors que le discours sur l’importance de la discipline est unanime.